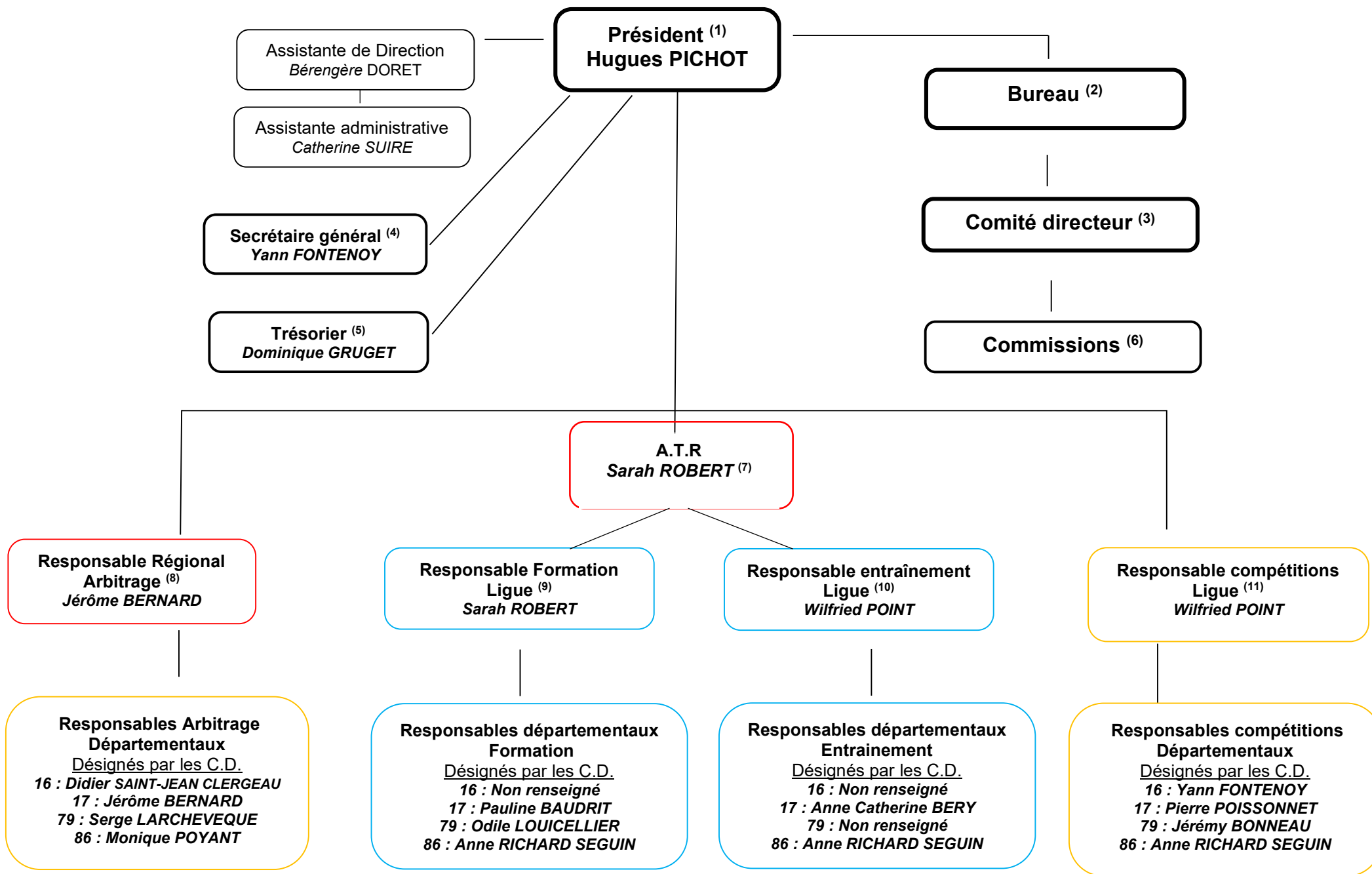




Rôle de chacun (e)

- (1) Le président : élu en assemblée générale sur proposition du comité directeur, le président est le représentant des clubs auprès de la fédération et des instances régionales. Il préside le bureau et le comité directeur et fait appliquer la politique de la fédération. Il ordonnance les dépenses.
- (2) Le Bureau est l'organe exécutif de la Ligue. Il a délégation permanente pour administrer la Ligue. Il est responsable devant le Comité Directeur. Il est également force de proposition vis-à-vis de celui-ci. Il se réunit au moins 4 fois par an. Lorsqu'une décision a été prise par le Comité Directeur, le Bureau est chargé de sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions. Il rendra compte ensuite de ses actions et décisions au Comité Directeur.
- (3) Le Comité Directeur est l'organe politique de la Ligue. Il est chargé de définir et d'organiser la gestion sportive et administrative de la Ligue. Il se réunit au moins 3 fois par an.
- (4) Le secrétaire général : Il fait le lien entre le président, le bureau et les commissions. Il coordonne les activités de la ligue. Il s'assure également de la régularité des assemblées.
- (5) Le trésorier : Il est responsable de la bonne tenue des comptes de la ligue. Il fournit un rapport financier à l'assemblée générale. Il suit l'exécution du budget.
- (6) Les commissions : Elles ont un rôle consultatif ; elles sont consultées par le bureau ou le comité directeur et peuvent avoir à mettre en place des actions dans leurs domaines respectifs. Elles rendent compte de leurs travaux au secrétaire général.
- (7) L'assistante technique Régional : ses missions : création, animation et coordination de l'Équipe technique régionale (ETR), suivi du projet associatif pour l'olympiade 2020-2024, conception, mise en œuvre et suivi des plans d'actions annuels, analyses et rapports sur l'évolution de la ligue.
- (8) Le responsable régional d'arbitrage : Désigné par le président de ligue, il est le lien entre la ligue et la fédération par le biais de la commission nationale d'arbitrage ; il tient à jour le fichier des arbitres, gère leurs disponibilités pour les différents championnats régionaux. Il organise les examens d'arbitre pour les grades de départemental et régional (ISSF) et gère également les sessions de recyclage des arbitres (ISSF). Il vérifie la présence d'un RDA au sein de chaque comité départemental.
- (9) La responsable formation : Elle organise et anime les actions de formation de cadres (animateurs, initiateurs, ...) ; elle assure l'organisation et le suivi du dispositif « cibles couleurs », elle peut également être tuteur dans le cadre de la formation des nouveaux diplômés professionnels.
- (10) Le responsable entraînement : Il est responsable de la détection et de l'entraînement au sein de l'équipe technique régionale. Il anime et encadre les collectifs régionaux et communique avec les responsables d'entraînement des comités départementaux et des clubs.
- (11) Le responsable des compétitions : Il met en place le calendrier des compétitions régionales, gère les demandes de dérogation, assure l'organisation des échelons qualificatifs et transmet à la fédération les résultats par le biais du logiciel ISIS.